

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 juin 2020

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le dix-huit juin deux mil vingt à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont, en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

18-06-2020-06

Date de convocation le 15/06/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 0
Votants : 14

Étaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GUITTONEAU, GRAUX, LOQUET et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

Étaient absents excusés : M. LAPETRE

Secrétaire de séance élu : M HILLOOU

OBJET : Désignation des délégués auprès du syndicat d'énergie des Pyrénées Atlantiques

En application des statuts du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, la commune de Mont-Arance-Gouze-Lendresse est représentée au sein du Conseil Syndical par un délégué titulaire et par un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal procède, dans les formes prévues aux articles L. 2121-33 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation des délégués communaux au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques cités ci-dessous :

- **Titulaire** Monsieur Jean Marc LACOSTE-PEDELABORDE par 14 voix
- **Suppléant** Monsieur Pascal SALEFRANQUE par 14 voix

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

